Pré-inscription pour une place
dans un Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Cadre réservé à l'administration Date de réception du dossier :

Nombre d'enfants concernés par la demande :

Pour les enfants à naître, indiquer la date d'accouchement prévue

Prénom : Nom : Date de naissance : / / ☐ M ☐ F

Prénom : Nom : Date de naissance : / / ☐ M ☐ F

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Adresse* : Code postal : Ville :	Adresse* : Code postal : Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Courriel :	Courriel :
Profession** :	Profession** :
Lieu de travail :	Lieu de travail :

** Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois / ** Joindre une attestation employeur ou une attestation d'activité non salariée **ou** un bulletin de salaire (le type de contrat et la durée de travail hebdomadaire devant y figurer) **ou** carte étudiant en cours de validité **ou** attestation de stage (avec durée et horaire hebdomadaire)*

Votre situation

☐ Marié(e)/pacsé(e) ☐ En couple ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)

N° d'allocataire CAF /MSA :

Nombre d'enfants à charge (autres que celui concerné par la pré-inscription) :

Un membre du foyer est-il en situation de handicap*** : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ mère ☐ père ☐ frère(s) ou sœur(s)

Avez-vous un ou des enfants accueillis dans un établissement multi-accueil : ☐ Oui ☐ Non

Si oui ☐ crèche municipale ☐ crèche ADMR Date de naissance de l'enfant : / /

****Joindre attestation MDPH (pour les situation de handicap) ou ALD (pour les affections longue durée)*

Votre situation professionnelle

☐ Couple dont les 2 parents travaillent

☐ Couple dont un seul parent travaille

☐ Couple dont les deux parents ne travaillent pas

☐ Famille monoparentale dont le parent travaille

☐ Famille monoparentale dont le parent ne travaille pas

☐ Famille bénéficiant des minimas sociaux***

Nombre de personnes concernés par les minimas sociaux :

Pour le ou les parents ne travaillant pas, préciser :

☐ Recherche d'emploi *** ☐ Congé parental ☐ Situation de handicap **** ☐ Mère ou Père au foyer

****Joindre justificatif / ****Joindre attestation MDPH (pour les situation de handicap) ou ALD (pour les affectons longue durée)*

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules-Pellissier - 13538 St-Rémy-de-Provence cedex
Tél. 04 90 92 08 10

Accueil souhaité

Structure souhaitée : ☐ Crèche municipale ☐ Crèche ADMR **Date d'entrée souhaitée :** . . . . . .

Choix à titre indicatif. La commission se réserve le droit de vous proposer un établissement différent de votre choix en fonction des possibilités d'accueil.

☐ **Accueil régulier** ☐ 5 jours/semaine ☐ 4 jours/semaine ☐ 3 jours/semaine ☐ 2 jours/semaine

☐ 1 jour/semaine ☐ **Accueil occasionnel** (accueil non régulier)

Si un ou les deux parent(s) ne travaille(nt) pas, le temps d'accueil ne peut excéder 1 jour/semaine ☐

Nombre de semaines d'absence prévu en dehors des dates de fermeture de la crèche :

☐ 0 semaine ☐ 1 à 2 semaines ☐ 3 à 4 semaines

☐ Enfant nécessitant un accueil particulier (handicap, maladie chronique, ...)

IMPORTANT : le temps d'accueil demandé ne pourra pas être modifié à la signature du contrat d'accueil. En cas de changement, vous devez en informer le CCAS au plus tard 3 semaines avant le passage de votre dossier en commission. Tout changement à l'inscription définitive dans une structure entraine l'annulation de la validation de votre accueil par la commission. Votre dossier devra repasser en commission avec votre nouveau temps d'accueil.

Jour / Plage horaire	7h30	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	18h30
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													

NB : Il est possible de réserver des 1/2 journées (matinée ou après-midi). Sur la journée, les plages horaires demandées doivent être continues, les structures ne pouvant gérer des plages horaires discontinues. Les structures ne peuvent pas gérer des temps d'accueil différents d'une semaine à l'autre.

Informations spécifiques que vous souhaitez communiquer à la commission

Documents à joindre

Le dossier complet doit être remis au plus tard 3 semaines avant la date de la commission.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné.

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour le ou les parents qui travaillent :

☐ Justificatifs d'activité professionnelle (attestation employeur ou attestation d'activité non salariée ou copie bulletin de salaire ou copie carte étudiante en cours de validité ou attestation de stage)

Pour le ou les parents bénéficiant des minimas sociaux :

☐ Justificatif

Pour la ou les situations de handicap au sein du foyer

☐ Attestation MDPH (handicap) ou MLD (maladie longue durée)

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et nous nous engageons à signaler au CCAS tout changement de notre situation relatif à notre dossier, au plus tard 3 semaines avant la date de la commission.

Date : Signature du ou des représentants légaux

Toutes ces informations sont soumises à confidentialité. Les justificatifs seront demandés pour l'inscription définitive et devront être conformes à votre demande. Dans le cas contraire votre demande devra repasser en commission.

Dossier complet à retourner

Par courriel

ccas@mairie-saintremydeprovence.fr

Par courrier

CCAS - 14A Boulevard Gambetta

13210 Saint-Rémy-de-Provence

Un accusé de réception de votre dossier vous sera adressé par courrier dans les 10 jours.

Besoin d'aide pour compléter votre dossier ?

Permanence le mercredi de 10h à 12h

uniquement sur rendez-vous au 04 90 92 49 08

Vous pouvez aussi vous renseigner sur les autres modes d'accueil proposés sur la commune et ses alentours auprès du Relais Petite Enfance Alpilles-Montagnette (Relais Assistants Maternels) au 04 90 15 69 53.

Ville de Saint-Rémy de Provence